



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 162/22

### Objet

Cession de terrain à la  
société Motos Box 39 –  
Délibération modificative

### Secrétaire de séance :

Jean-Pierre CUINET

### Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-  
RÉPUBLIQUE

**Conseil Communautaire**  
**22 décembre 2022**  
**Tavaux - 18h30**

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63  
Nombre de procurations : 11  
Nombre de votants : 74  
Date de la convocation : 16 décembre 2022  
Date de publication : 29 décembre 2022

### Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, C. Bourgeois-République, G. Bremond, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin suppléé par J. Comte, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. HoffmannL. P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey suppléé par C. Bolis, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

### Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à P. Antoine, B. Chevaux à J.Y Roy, F. David à J.L Legrand, D. Germond à J.B Gagnoux, I. Girod à I. Mangin, M. Henry à J.C Robert, P. Jaboviste à S. Marchand, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, M. Mbitel à C. Nonnotte-Bouton, M. Mirat à J. Gruet, P. Roche à J. Péchinot.

### Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, S. Calinon, G. Ginet, N. Herrmann, C. Jeanneaux, O. Lacroix, J. Lepetz, C. Mathez, A. Mathiot, P. Verne.

Par délibération n° GD104/22 du 22 septembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section ZD n° 125 sur la commune d'Authume issue de la zone d'activités Les Grandes Epenottes pour une contenance d'environ 300 m<sup>2</sup> au prix de 40 euros HT/m<sup>2</sup> à la société Motos Box 39 représentée par Monsieur LEMIRE. A cette cession, le Conseil Communautaire avait également acté la régularisation à titre gratuit de l'erreur d'implantation de la clôture sud qui avait été mise en évidence lors de la délimitation de la parcelle voisine destinée à la Franc Comtoise de Confort.

Aujourd'hui Monsieur LEMIRE précise qu'il n'a finalement objectivement aucun usage, à court ou long terme, de la partie d'emprise située sur la parcelle ZD n° 125 d'une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup>.

Aussi, il est proposé de revenir sur la délibération antérieure et de lui permettre tout de même l'acquisition de la parcelle ZB n° 60 de 113 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique afin de gommer la divergence entre la limite cadastrale et la réalité du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la vente à la société Motos Box 39 représentée par Monsieur LEMIRE de la parcelle cadastrée section ZB n° 60 pour une surface de 113 m<sup>2</sup> sise Les Pierrailles à Brevans,
- **PRÉCISE** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 1 euro symbolique,

- **PRÉCISE** que toute personne physique ou morale pourra se substituer à la société Motos Box 39 dans le respect des engagements mentionnés ci-dessus, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **PRÉCISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° GD104/22 du 22 septembre 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir.

Fait à Tavaux,  
Le 22 décembre 2022,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement économique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Motos Box 39 – 39 rue Audemar Guyon, 39100 Dole
- Maître Emmanuel PHILIPPE – 32 Avenue Georges Pompidou, 39100 Dole

